

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



COMMENT PANTAGRUEL ESTANT A LYON ESCRIVIT SES IMPRESSIONS A SON PÈRE GARGANTUA.

Très cher père, à suivre les conseils mirifiques baillés en tes bonnes lettres, il te peut être assuré que je n'ay rien esparagné; ayant dispensé tout mon temps à acquérir la cognoissance des langues, faicts de nature, anatomies, géométrie, arithmétique et aultres sciences, non sans y gagner grande desconfiture de mes lobes cervicaux tout emburelucocqués en ces estudes, dont sentis le besoin de prendre campos pour m'esbanoyer le cerveau et me dilecter en joyeux et justes esbaudissements.

Adoncques m'avisai-je à visiter la belle cité que l'on vocite Lyon et me cuidai-je mettre à deambuler par les quadrivies urbanières et enquêter quelles belles choses estoient à voir audict Lyon. Lors rencontrai un escolier tout joliet qui me fit adviser rien aultre estre plus inclyte en cette bonne ville que joueurs de boulle et tramways. Et comme lui demandai ce qu'estoit cecy, respondit l'escolier: « Ce être manière triomphante et dilectable pour mesnager son temps et ses chausses et rentrer chascun le soir en sa chascunière. »

Dont l'escolier me conduisit en un grand pré sans herbe, qu'on nomme Clos Jouve, mais où rien n'estoit enclos ni Jouvence, et là, sus le fin gravier, vis assemblée orbiculairement une foule copieuse d'honnestes gens, jouant aux boules, tant baudement que c'estoit passetemps céleste les voir ainsi soy rigouller.

Les uns lançoient la boulle en courant à jambes rebindaines; les aultres se gondolant comme serpents es sonnettes et rasant la piau du sol couloient doucement le boulet; les uns touchoient le but sans toucher terre, les aultres touchoient terre sans toucher le but; les ventripotents suoient, les maigres sautoient et penadoient, les negros nemaigres resuoient, ruoient et voltigeoient.

Puis s'humectoient la gargamelle du doux fruit de la visgne à tirelarigot, pour ce que le jeu de boules est altératif et que la soif s'en va en beuvant. Lors flacons d'aller, jambes de trotter, boules de rouler, glisser, voltiger; puis s'esclamoient joueurs en gages proupos: « Bien joué, ça n'est pas soufflé! — Fouette moy cette boulle galentement. — Tire sur icelle, si la manques, te manquera pas. — Qui fut premier, boulle ou joueur? — Boulle, car qui eust pu jouer sans icelle, premièrement? — Non, joueur, car fonction engendre organe et non vice versement. — Pointez, pointroulez. — Boulle qui roule amasse mie mousse. — Allons vuidier quelques piotz! »

Et ainsi firent en beuvant de façon fort louable; puis apportèrent, au grand esbaudissement des bons hommes, un pourtrait de dame Fany, grosse et puissante ribaulde dont embrassèrent en se rigouillant la figure fraîche et rougeade, cen devant derrière, harry bourriquet!

Me estant fort esgayé en ce spectacle, lors me conduisit l'escolier par les ruelles et compites du quartier Croix-Rousien en la plus gente et miroulante d'entre les rues de Lyon et là sus encore esmerveillé, car icelle estait garnie de haultes caisses roulantes qui rouloient mie et restoient coy, en fillière, longue autant vault dire de Paris à Pontoise.

Dont m'espliqua le sçavant escolier quoy c'estoit, assavoir: phaétons électriques qui se brimballet quand ils peulvent et ne se brimballet point quand ils veulent. Car iceulx reçoivent leur mouvement du fluide issi des eaulx des montagnes, lequel fluide doit passer par le canal d'un fil métallique, à travers plaines et rochers, de val en mont et de mont en val; puis pénétrer en la machine du phaéton, pour la faire virevouter et prougesser tant bellement que vault autant à dire avec la célérité de la foudre; ce pourquoy on appelait iceulx tramways.

Et comme lui demandai si la foudre en la ville de Lyon estoit toujours si lente et immobile: « Segnor, no, dist l'escolier, mais n'y a si bon fluide issi de l'eau qui ne se fisse quand l'eau gesle, ne force si triomphante de cette eau qui ne s'espuise par la sècheresse, ne seuffle si puissant qui ne se esvapore ou brise à travers l'immensité des espaces. Pour quoy le dict tramway s'arreste quand faict trop froid, cesse de rouler quand faict trop chaud, et se tient coy maintes fois sans que fasse trop chaud ne trop froid. »

Cependant, la foule espouventable amassée en la rue grouilloit, brasmoit et paraissoit estre en grande fascherie. « Ventre de vache, beuglait un boucher, ma viande s'attendrit d'impatience. — Bon! piaffait un huissier, je vais rater tous mes exploits. — Me voilà propre, geignoit une femme, avec mes enfants sus les bras. — Ma mere m'attend, pleurnichoit une donzelle. — Moi c'est ma soupe qui m'attend, soufflait un bourgeois phoquecéen. — Rincé mon rendez-vous. — Marcheras-tu? pocheté. — As-tu les bandages nickelés? — Les voilà bien les moyens de transport rapides! — Retournons aux pataches. — J'ay faim! — J'ay soif! — Je suis las. — Poussons-le. — Compagnie sacrée! — Sacrée compagnie! — Allons-nous-en! — Allons-en nous! »

Ainsi fis-je et m'apprint mon escolier, en nous pourmenant, que la dicte ataxie locomotrice prouvenoit de certaine maladie incurable comme fièvre intermittente, qu'icelle s'appeloit panne, à laquelle ne se cognoissoit aucun remesde.

Et comme il advint que l'air fust pluvieux et intempéré, très galentement amenai-je le gentil escolier en une salle dicte brasserie où se font grandes beuveries en l'honneur tant de Bacchus que de Cambrinus et en laquelle fismes chère lye avec douze brassées de saulcisses, deux bussards de choux-croustes,

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

DÉRIVATION DES EAUX DU LIGNON

Adjudication le Samedi 2 Mars 1907, à 10 heures du matin
à l'Hôtel-de-Ville de St-Étienne sur soumissions cachetées
DES

TRAVAUX D'EXÉCUTION
DU BARRAGE DE PRISE D'EAU DU PONT-DE-L'ENCEINTE

Et accessoires, évalués comme suit :

Travaux à l'entreprise	158.680 70
Somme à valoir	31.319 30
TOTAL GÉNÉRAL	190.000 »

Pour renseignements s'adresser à la Mairie de Saint-Étienne.

Demandez partout le "THE DES MANDARINS"

TIRAGE : 15 JUIN 1907

LOTÉRIE

DE

GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation

ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 17 Mars 1906

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de **5.000 fr.**

2 lots de **1.000 fr.**

54 lots de **500 à 100 f.**

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-
poste du montant des billets avec enveloppe
timbrée à 0.15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les buralistes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

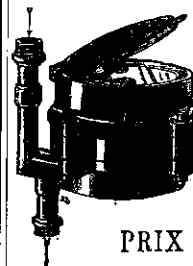
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR À EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME FRANÇAIS FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : **4.5** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



COMMENT PANTAGRUEL ESTANT A LYON ESCRIVIT SES IMPRESSIONS A SON PÈRE GARGANTUA.

Très cher père, à suivre les conseils mirifiques baillés en tes bonnes lettres, il te peut être assuré que je n'ay rien esparagné; ayant dispensé tout mon temps à acquérir la cognoissance des langues, faicts de nature, anatomies, géométrie, arithmétique et aultres sciences, non sans y gagner grande desconfiture de mes lobes cervicaux tout emburelucocqués en ces estudes, dont sentis le besoin de prindre campos pour m'esbanoyer le cerveau et me dilecter en joyeux et justes esbaudissements.

Adoncques m'avisai-je à visiter la belle cité que l'on vocite Lyon et me cuidai-je mettre à deambuler par les quadrivies urbanières et enquêter quelles belles choses estoient à voir audict Lyon. Lors rencontrai un escolier tout joliet qui me fit adviser rien aultre estre plus inclyte en cette bonne ville que joueurs de boulle et tramways. Et comme lui demandai ce qu'estoit cecy, respondit l'escolier: « Ce être manière triomphante et dilectable pour mesnager son temps et ses chausses et rentrer chascun le soir en sa chascunière. »

Dont l'escolier me conduisit en un grand pré sans herbe, qu'on nomme Clos Jouve, mais où rien n'estoit enclos ni Jouvence, et là, sus le fin gravier, vis assemblée orbiculairement une foulle copieuse d'honnestes gens, jouantauxboulles, tant baudement que c'estoit passetemps céleste les voir ainsi soy rigouller.

Les uns lançoient la boulle en courant à jambes rebindaines; les aultres se gondolant comme serpents es sonnettes et rasant la piau du sol couloient doucement le boulet; les uns touchoient le but sans toucher terre, les aultres touchoient terre sans toucher le but; les ventripotents suoient, les maigres sautoient et penadoient, les negros nemaigres resuoient, ruoient et voltigeoient.

Puis s'humectoient la gargamelle du doux fruit de la visgne à tirelarigot, pour ce que le jeu de boulles est altératif et que la soif s'en va en beuvant. Lors flacons d'aller, jambes de trotter, boulles de rouler, glisser, voltiger; puis s'esclamoient joueurs engayes proupos: « Bien joué, ça n'est pas soufflé! — Fouette moy cette boulle galatement. — Tire sur icelle, si la manques, te manquera pas. — Qui fut premier, boulle oujoueur? — Boulle, car qui eust pu jouer sans icelle, premièrement? — Non, joueur, car fonction engendre organe et non vice versement — Pointez, point roulez. — Boulle qui roule amasse mie mousse. — Allons vuider quelques piotz! »

Et ainsi firent en beuvant de façon fort louable; puis apportèrent, au grand esbaudissement des bons hommes, un pourtrait de dame Fany, grosse et puissante ribaulde dont embrassèrent en se rigoullant la figure fraische et rougeade, cen devant derrière, harry bourriquet!

Me estant fort esgayé en ce spectacle, lors me conduisit l'escolier par les ruelles et compites du quartier Croix-Rousien en la plus gente et miroulante d'entre les rues de Lyon et là fus encore esmerveillé, car icelle estait garnie de haultes caisses roulantes qui rouloient mie et restoient coy, en fillière, longue autant vault dire de Paris à Pontoise.

Dont m'espliqua le sçavant escolier quoy c'estoit, assavoir: phaétons électriques qui se brimballent quand ils peulvent et ne se brimballent point quand ils veulent. Car iceux reçoivent leur mouvement du fluide issi des eaulx des montagnes, lequel fluide doit passer par le canal d'un fil métallique, à travers plaines et rochers, de val en mont et de mont en val; puis pénétrer en la machine du phaéton, pour la faire virevouter et prougesser tant bellement que vault autant à dire avec la célérité de la foudre; ce pourquoy on appelait iceux tramways.

Et comme lui demandai si la foudre en la ville de Lyon estoit toujours si lente et immobile: « Segnor, no, dist l'escolier, mais n'y a si bon fluide issi de l'eau qui ne se fiske quand l'eau gesle, ne force si triomphante de cette eau qui ne s'espuise par la sècheresse, ne seuffle si puissant qui ne se esvapore ou brise à travers l'immensité des espaces. Pour quoy le dict tramway s'arreste quand faict trop froid, cesse de rouler quand faict trop chaud, et se tient coy maintes fois sans que fasse trop chaud ne trop froid. »

Cependant, la foulle espouventable amassée en la rue grouilloit, brasmoit et paraissoit estre en grande fascherie. « Ventre de vache, beuglait un boucher, ma viande s'attendrit d'impatience. — Bon! piaffait un huissier, je vais rater tous mes exploits. — Me voilà propre, geignoit une femme, avec mes enfants sus les bras. — Ma mere m'attend, pleurnichoit une donzelle. — Moi c'est ma soupe qui m'attend, soufflait un bourgeois phoquecéen. — Rincé mon rendez-vous. — Marcheras-tu? pocheté. — As-tu les bandages nickelés? — Les voilà bien les moyens de transport rapides! — Retournons aux pataches. — J'ay faim! — J'ay soif! — Je suis las. — Poussons-le. — Compagnie sacrée! — Sacrée compagnie! — Allons-nous-en! — Allons-en nous! »

Ainsi fis-je et m'apprint mon escolier, en nous pourmenant, que la dicte ataxie locomotrice prouvenoit de certaine maladie incurable comme fièvre intermittente, qu'icelle s'appeloit panne, à laquelle ne se cognoissoit aucun remesde.

Et comme il advint que l'air fust pluvieux et intempéré, très galatement amenai-je le gentil escolier en une salle dicte brasserie où se font grandes beuveries en l'honneur tant de Bacchus que de Cambrinus et en laquelle fismes chère lye avec douze brassées de saulcisses, deux bussards de chouxcroutes,

trois marmittes de gaudebillaux, douze douzaines de tupins à verre pleurant de bierre, vin et aultres boissons hilarantes; enfin de quoy nous rigouller ensemble jusqu'à l'ultime vesprée.

Puis me cuidai-je songer à regagner nos chascunières; lors l'escolier jouvenceau me dist: « Las! serait grand pitié segnor si regaignions nos turnes a légiereté des pieds; mais plustôt faisons-nous traîner dans le bel et plaisant carrosse électrique que Perrache-Croix-Rousse on nomme. »

Adoncques vis arrivant à nous, au grand gualot, une machine la plus énorme et la plus grande qui fust onques veue et la plus monstrueuse: « longue aultant à dire comme torpilleur » dist l'escolier, et qui roulait à bruit horifique, geignant, haletant, grinçant, sifflant, stridant: brourrstactoc, brourrstocac, brourrrourrsourrs.

Mais au lieu de se coyter, comme cuidai-je, à l'arrest dist fixe, fisoit au contraire malhonnêtement par devant nostre nez et vociferoit à gueule bée: « Complet, mes agneaux, complet! »

Puis vismes passer de même, tout esbahis, quelques douzains d'iceulx toujours criant: « complet! » A quoy dist l'escolier que c'estoit l'usance et valoit à dire que le vehicule estoit tant bien garni au dedans et bien avitaillé qu'il restoit aucusne place en laquelle pust le plus mince voyageur se introfubiliser.

Si dura longtemps ce jeu de besterie et mouflerie, si la foule estoit abastardie et moult gens se cuidoient évader pour se aller coucher aux lits d'iceulx, avant le lever du jour.

Ce pendant s'arresta un torpilleur et cria un gros maroufle: « Deux places, seulement, places deux! » Lors vis onques meslée plus terrible; les deux cens soixante mille quatre cens dix et huit hommes, femmes et petits enfants, accumulés en ce lieu d'arrêt fixe, ruoient sus la porte de la voiture comme mouches bovines et freslons sur froumaiges de Brye et tant plus s'escrasoient contre l'huis, tant moins auscun pouvoit se intronifiquer au dedans d'icelle.

Ils chocquoient si roidement entre eux, qu'ils se renversoient comme porcelets en goguette; les femmes egraphinoient les hommes, se mascarroient le nez, se chaffouroient le visage; les hommes monstroient la force de leur muscles: es uns escarbouilloient la cervelle, es aultres rompoient bras et jambes, es aultres desclochoient les spondiles du col, es aultres demouloient les reins, avalloient le nez, poschoient les yeux, fendoient les mendibules, enfonçoient les dents en la gueulle, descrouloient les omoplates, desgondoient les ischies, debezilloient les faucilles.

Si aulcun gravoit au marche-pied, pensant atteindre le but, iceluy tiroient les meschants par les jambes et le faisant chuter, se cassoit la teste en pièces et soubdain estoit tout hasché comme chair à pasté.

Les uns crioient: cochon, les aultres: porc salé, aucuns: tas d'assasins, les aultres: j'aurai ta piau, l'une: il m'arrache le chignon! l'autre: chiffonnez mie ma robe; les uns vouloient se sauver en fuyant, les aultres fuir en se sauvant, mais tous estoient desconfis et c'estait le plus horrible spectacle que onques on pust imaginer.

Ce que voyant, suivi de mon escolier, les chocquai-je si galentement que nul n'arrestoit devant nous que ne le ruas par terre, les faisant choir comme grenoille sus le ventre ou les jettant en arrière à jambes debradées; par quoy prismes

d'assault les deux places vuides, non sans escarbouiller moult les legumes pedalières et esrener maints voyageurs qui pour ce crioient comme cuideurs d'esgorgements.

Lors vis un coffre au-dedans moult bizarroïde et mie confortable, lequel estoit divisé en trois compartiments, dont le centrique, sans banc, ne tabouret, ne le moindre harnois pour assietter son postère; dont le senestre estait également pourvu de sièges à volaille et le dextre seulement estait copieusement garni de petits bancs rustrement équarris.

Iceluy emplissoient uniquement les hommes, pour ce que, m'expliqua l'escolier, les bancs estoient tant malhonnêtement resserrés, que les genoillons d'iceulx et d'icelles assis en vis-à-vis se entreillizoient et entrelardoient au grand-dam des jouvenceaux si laide et vieille estoit la damoiselle et à grande fascherie d'icelle si gente estoit la jouvencelle.

Es aultres compartiments estoient hommes et femmes empilés comme caques en sardinière, tout emberreluqués les uns sur les aultres; chausses contre jupes, chignons contre moustaches, yeulx contre yeulx, dent contre dent, cropions contre nombrils, souliers contre bottines, corsets contre plastrons et versement vice.

Puis m'avisai d'un vent coulis qui seufflait à espouiller trente six et quatre bélitres et pourvenait de deux portes esquarquillées à l'un et l'autre bout de la boîte roulante, dont prin-je humeur nascale moult pernicieuse qui fist moy moucher et mourver des mois entiers et tousser, cracher auctant dire à me subvertir l'estomac.

Pour quoy demandai-je si les portes au doulx pays de Lyon estoient faites pour rester ouvertes; à quoy respondit l'escolier: « ce estre l'usance seulement es compagnies de tractation, pour ce que l'huis restant mie operculé, aucusne peine n'estoit plus d'ouvrir iceluy quand il en estoit besoin. »

Lors un honneste garçon qui sonnoit une campane pour faire arrester ou viroler la guimbarde, pria moy galentement lui bailler quelques sols parisis pour payer ma bienvenue dans le carrosse, ce que fis-je lui remettant courtoisement un bel escuz à l'étoile poussinière; dont le ribault cuidait me rendre la monnoie en quatre-vingt et seize ronds ferrugines qui pesoient trop en son escarcelle; dont refusai cette mitraille, mais voulut-il seulement la remplacer par bon argent sonnante et trebuchant que si le menaçai de lui donner un tour de pigne et de l'escorcher tout vif.

Soubdain nostre poulain électrique vint à s'emballer tant horriblement à la descente, que la guimbarde vstempenardée se mist à déambuler comme cascade en rupture de réservoir; quoy voyant, j'eus de peur pour plus de cinq solz; car pensai-je avec tant horrible vitesse estoit grand risque aller soy pourmener en la lune et n'en plus revenir. Mais subito advint un arrêt si âcre que tout désarçonnés en furent les voyageurs et violemment viroulés les uns sus les aultres, cen devant derrière, escharbottés, eschabouillés, empathophés, emburelucoqués de pied en cap. Les femmes pousoient des crys horifiques, les enfants besloient horriblement, les hommes brasmoient comme vaches en peine de veaulx; et le choc en fust si detracanant que moult gens en restoient estourdys et meurtrys; d'aucuns avoient l'œil poché au beurre noir, d'aultres les costes freussées, tant les vraies que les fausses; es uns était le brechet enfondré, es aultres les omoplates en quatre quartiers, la machouère inferieure en trois loppins ou

la supérieure en bec de lapin et tous estoient fort mal en point.

« Lors, me dit l'escolier, tirons-nous des grègues; ces gens là travaillent pour les chirurgiens; pour moy suis-je déjà tout entrepignerifrizonoufressuré! »

Comme telle estoit aussi l'opinion de ton cher et joyeux fils Pantagruel, sortimes de cette galere, jurant par la teste et la trompe de trente-six mille et nonante cinq oriflans que oncques me ferai-je mie trimballer en pareil torpilleur; puis le soleil monstrant déjà sa trogne rubiconde à l'horizon brumeux entrâmes nous en quelque honneste taberne où fismes chère lye, en humant piot et nous esgayant jusqu'à nuit close; dont gagnèrent prudemment-nostre lict, pedibus cum jambis, esvitant tout danger et particulièrement iceluy de trimballer soy en tramway.

PANTAGRUEL.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

LA SCULPTURE

La Société Lyonnaise des Beaux-Arts a reconquis, cette année, la pleine et entière jouissance du Palais du quai de Bondy; si le public y gagne un plus bel ensemble dans le péristyle où règne la Sculpture, et un entassement moindre en hauteur dans les salles de Peinture, les artistes eux-mêmes paraissent avoir renoncé — un certain nombre, tout au moins — à la récente division, qui ne semble guère avoir été profitable, et nous trouvons des envois de la plupart des dissidents venus à résipiscence. *Gaudeamus igitur!* Souhaitons que cette réconciliation ne soit pas un simple baiser Lamourette, bien que la perspective d'un Salon d'automne, dont il est quelque peu question, ne soit pas pour nous déplaire; mais la présente Exposition laisserait-elle suffisamment à glaner pour une manifestation ultérieure?

En attendant la solution de cette cruelle énigme, examinons — et il y a ample matière — les envois de cette année, et, avant de franchir l'escalier monumental, arrêtons-nous à la sculpture.

A ne considérer que le nombre des envois, nous serions fort tentés de nous émouvoir du sort de nos modernes Phidias; de 68 l'an passé, il est, cette année, tombé à 56, ce qui ne semble pas indiquer une notable prospérité dans cette branche de l'Art. Mais, comme les bustes sont en abondance, il convient de conclure que, si les conceptions personnelles, si l'imagination n'ont eu qu'un rôle assez restreint, les commandes ont encore été assez nombreuses pour nos sculpteurs.

A tout seigneur, tout honneur! En bonne place, comme il convient, bien au centre, face aux grandes baies, le n° 777, *Buste plâtre*, qu'un de nos bons sculpteurs lyonnais, en ignorant la provenance, avait jugé, lors de l'arrivée des envois, comme l'œuvre d'un débutant; le catalogue nous en indique l'auteur: ROBIN (Auguste). Abstenons-nous de commentaires; apprécions tout au moins la discrétion qu'a mise l'auteur à ne pas nous gratifier d'un envoi trop encombrant: le public passe, indifférent, et ne discute même pas. Il se pourrait pourtant que le maître, qui compte dans les hautes sphères des admirateurs influents, consente à laisser acheter ce buste pour nos Musées. Sculpteurs de l'avenir, réjouissez-vous à la pensée de pouvoir aller vous en inspirer.

Bien étudiés — mais ce ne sont que des études de bustes — la *Tête d'enfant* (761) et la *Tête de vieillard* (762), de M. Al-

phonse MUSCAT; mais pourquoi l'excellent artiste ne nous a-t-il pas envoyé des sujets d'un plus vif intérêt, comme ceux de l'an passé?

De CHOREL, un excellent *Buste marbre* (744), de la marquise de Cuzieu, dont les libéralités ont permis l'édification de la Martinière des jeunes filles, dans le préau de laquelle doit figurer cette œuvre sincère, et un *Buste plâtre* (745), où se retrouvent ses qualités habituelles de conscience et d'exécution.

Félix DUMAS a fait revivre de parfaite façon les traits d'Appian (751), ombragés de son traditionnel chapeau et a traduit fidèlement la physionomie du peintre au talent si personnel; son *Buste de M. G. M.* (752), dont l'original ne prêtait pas à la même interprétation vigoureuse, mérite aussi des éloges.

La galerie des Lyonnais dignes de mémoire va s'enrichir d'un superbe buste marbre du Sculpteur Jean Carriès (775), commandé par la Ville à Léopold RENARD: l'artiste a sûrement ciselé avec amour cette tête superbe d'un précurseur et a voulu faire plus qu'une œuvre de commande, il a voulu rendre un hommage mérité à un maître. Dans son projet pour un tombeau, maquette pastilline, il a composé avec une simplicité de bon aloi et une pureté d'exécution louable deux allégories, *Souvenir*, *Espérance* (776), qui font bien augurer de l'exécution.

Encore un de nos bons vieux Lyonnais célèbres, Gadagne (780), buste marbre de M. VEROT; j'ignore de quels documents s'est inspiré l'auteur et si la ressemblance est fidèle; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que, même abstraction faite du costume, la physionomie est bien celle d'un personnage d'antan, et l'artiste a su éviter l'écueil trop fréquent d'un type moderne affublé d'un costume de quelques centaines d'années plus ancien.

Lyonnais d'origine, Lyonnais de résidence, il appartenait à M. Pierre AUBERT de fixer par le marbre les traits d'un autre vrai Lyonnais, le Docteur Gailleton, ancien maire de Lyon (724). Le talent de M. Aubert est tout de conscience et de sincérité; son ciseau impeccable nous a bien rendu les traits de notre ancien magistrat municipal, mais nous aimerions à retrouver le pli de fine ironie, de bonhomie narquoise, l'expression du « gone de Lyon » qui, si souvent, animait cette physionomie.

Dans le buste plâtre patiné de Louis Guy, peintre lyonnais (735), M. Henri BURBAN fait preuve des solides qualités qu'il a puisées aux leçons de son maître Dufraine; même influence dans la *Maquette buste d'enfant* (758), de M. Etienne GUINET; et, quand on s'inspire de tels enseignements, qui n'excluent pas la personnalité, le succès n'est pas douteux.

M. Emile TOURNAYRE, dans son buste plâtre *L'Aïeule* (779), a sincèrement rendu l'expression de bonté et de sérénité qui conviennent au sujet.

Nous avons admiré, à la précédente Exposition, le fini d'exécution d'un envoi de M. POLI et le charme de son groupe *Caresse*; dans le buste plâtre du Compositeur Verdi (769), se manifeste une autre face de son talent; là, tout est vigueur et la physionomie s'illumine du rayonnement du génie. De bonne allure, *Après le travail* (770), où l'attitude est bien étudiée.

Avec M. DAVIN, qui a coulé en bronze un buste intéressant de Feu M. Pinat (746), nous terminerons la revue des bustes, dont nous reposeront les bas-reliefs, assez rares cette année: M. Pierre DEVAUX, un laborieux et un consciencieux, qui aborde avec un égal bonheur tous les genres, donne une note émue à sa composition bien agencée *Senectuti panem dedit et domum* (750); M. Eugène GAIRAL DE SERÉZIN expose une *Automne* (754) qui ne nous fait pas oublier ses précédents envois élégants.

Si les groupes ou les statues ne sont pas en grand nombre, il en est de fort intéressants et bien étudiés: témoin, de M. Louis PROST, *L'Amour blessé* (772) et la *Mort de Narcisse*

(773), bien que, dans cette dernière œuvre, le mouvement de l'épaule droite ne soit pas du meilleur effet. *Une Cigale* (738), de M. CLÉMENTIN, se recommande par l'attitude et la simplicité d'expression.

Dans de moindres proportions, Mlle Maria NANTARD sait nous charmer par une terre cuite patinée : *Il dort, elle rêve* (765), qui exprime d'heureuse façon l'amour maternel, et un plâtre ciré très gracieux, *le Gobelet des Nymphes* (766).

Bien campée et d'une pose audacieuse bien étudiée est *la Victoire* (741), de M. CHARPENTIER, qui rappelle une statue du même genre exposée l'an dernier par un de nos sculpteurs lyonnais.

Mlle Marie GALLAUD est une âme compatissante aux souffrances humaines ; elle en sait rendre la détresse et nous émeut encore, comme avec ses envois de la précédente Exposition ; *A bout de forces* (755) et *Vieux Chemineau* (756) retiennent l'attention par la sincérité des attitudes et de l'expression.

D'un tout autre ordre est l'envoi de Mlle Marie-Antoinette SIGAUDY : quatre statuette biscuit pour le *Ballet d'Aphrodite* (778) ; on y remarque l'empreinte de l'enseignement de Férigoule, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de la Ville d'Arles, qui a ressuscité l'art délicieux et fragile de la statuette, qui a « rénové cet art tanagréen qui, dans la statuaire grecque, marque le moment délicieux où la déesse des vieux maîtres fait place à la femme » ; et Mlle Sigaudy ne pouvait choisir de plus charmant sujet ni l'exprimer de façon plus gracieuse.

Bibelot d'étagère également, la *Femme de Pêcheur (Belle-Isle)* (757), de Mme GONYN DE LURIEUX, réplique à sa *Veuve de Fouessant* exposée l'an dernier.

Il y a une observation aiguisée dans *le Potin* (730), groupe plâtre de M. Emile BOUDON ; le sujet ne manque ni d'élégance ni d'esprit, mais il aurait gagné à un faire moins lâché et à plus de souplesse dans les attitudes.

Mentionnons encore une *Sapho* (725) en terre cuite, et *Poésie* (726), groupe plâtre, également intéressants, de M. BAYER-BIOT.

Assez nombreux sont les médaillons, plâtre ou bronze, qui n'ont guère d'attrait que pour les personnes représentées, ou leurs familles, ou encore les artistes auxquels ils ont été commandés : dans ce genre, se trouvent les envois de MM. BRUNON-THÉNARD, CHARVOLIN, DAVIN, JOUBERT, MILLEFAUT, dont *l'Arlésienne* (760), pour être un excellent portrait, est un bien mince envoi de la part d'un artiste de cette valeur, BEAUVISAGE, dont le *Portrait de M. Séraphin Maynard, ancien adjoint au Maire de Lyon* (727) dénote un talent qui s'affirme.

Deux bronzes à cire perdue de M. Louis de MONARD, *Cob* (764) et *Irish-Terrier étranglant un lapin* (763) méritent d'être signalés ; comme ses chevaux de la précédente Exposition, ce sont de remarquables morceaux, où se reconnaît le maître animalier et que nous préférons de beaucoup aux envois de tels sculpteurs qui réussissent médiocrement dans la représentation du corps humain.

* * *

Dans cet ensemble de sujets divers, nous avons vainement cherché la pièce capitale, l'œuvre qui marque une glorieuse étape dans une carrière artistique ; aucun ne mérite une mention d'éloge spéciale, aucun n'est susceptible de consacrer grand artiste son auteur. Et si, dans une Exposition, on veut chercher un enseignement, si l'on veut dégager des œuvres produites la caractéristique d'un talent, l'évolution et les progrès d'un art, ce n'est certes pas dans les productions de cette année qu'on aura chance de les rencontrer. Pour qui voudra faire son éducation en sculpture, c'est encore au Musée de moulages de la Faculté des Lettres que se trouvera la meilleure et la plus artistique vision. HENRI SOULU.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

UN NOUVEAU PALAIS DE LA MUSIQUE

A LYON

Un projet à la fois grandiose et séduisant, soutenu par le Maire, a été adopté par le Conseil municipal dans sa séance dernière du 25 février, et il sera exécuté en octobre. Le premier arrondissement vient donc d'être doté d'un palais destiné aux concerts de M. Witkowski. Congrès, conférences, banquets, fêtes, représentations de gala, c'est-à-dire la Musique, l'Eloquence, la Science, la Gaieté y trouveront, dans un cadre luxueux, des aménagements confortables. A leur tour, la danse et l'art comptent y chercher asile. Car les quinze séances de grands concerts par an permettront à la Compagnie immobilière de louer l'édifice de la Ville pour d'autres réunions.

Le rapport de M. le Maire, paru dans le *Bulletin municipal* du 17 février, nous apprend par quelles combinaisons avantageuses la Ville devient propriétaire et comment la Compagnie immobilière exercera une gérance de soixante années, afin d'amortir le capital d'environ 500.000 francs qu'elle dépensera en constructions, études et installations.

Notre intérêt se porte naturellement sur les plans des architectes, MM. Clermont et Riboud. Avec un vif plaisir, la *Construction lyonnaise* met ses lecteurs à même de considérer dans son ensemble l'œuvre artistique qui couronnera si dignement les constructions du nouveau quartier de la Martinière. Mieux qu'une description, la plus rigoureuse serait-elle, les plans obligeamment communiqués donnent la note d'art obtenue, décèlent la beauté du monument, ses harmonieuses proportions, son style élégant et moderne s'adaptant merveilleusement aux goûts et aux exigences de notre vie sociale.

Le péristyle, comme il le convient, s'ouvre par trois immenses baies sur le carrefour de la nouvelle rue de la Martinière et de la rue Louis-Vitet, de front à la place de la Miséricorde. Un grand escalier — l'escalier d'honneur — artistique et fastueux, conduira le public du vestibule aux fauteuils de la salle de spectacle et à ses dépendances : vestiaires, foyers-promenoirs. Trois autres escaliers, donnant directement sur l'extérieur, aux différents angles, permettront l'écoulement de la foule avec d'autant plus de rapidité qu'ils se répartissent sur des rues différentes, en partant de vastes corridors et dégagements. Descendant jusqu'au rez-de-chaussée, avec sortie directe sur la voie publique, et desservant les divers locaux, ainsi que la scène proprement dite, ils empêcheront les encombrements au dehors, tout en étant d'un précieux secours si jamais une alerte venait à se produire.

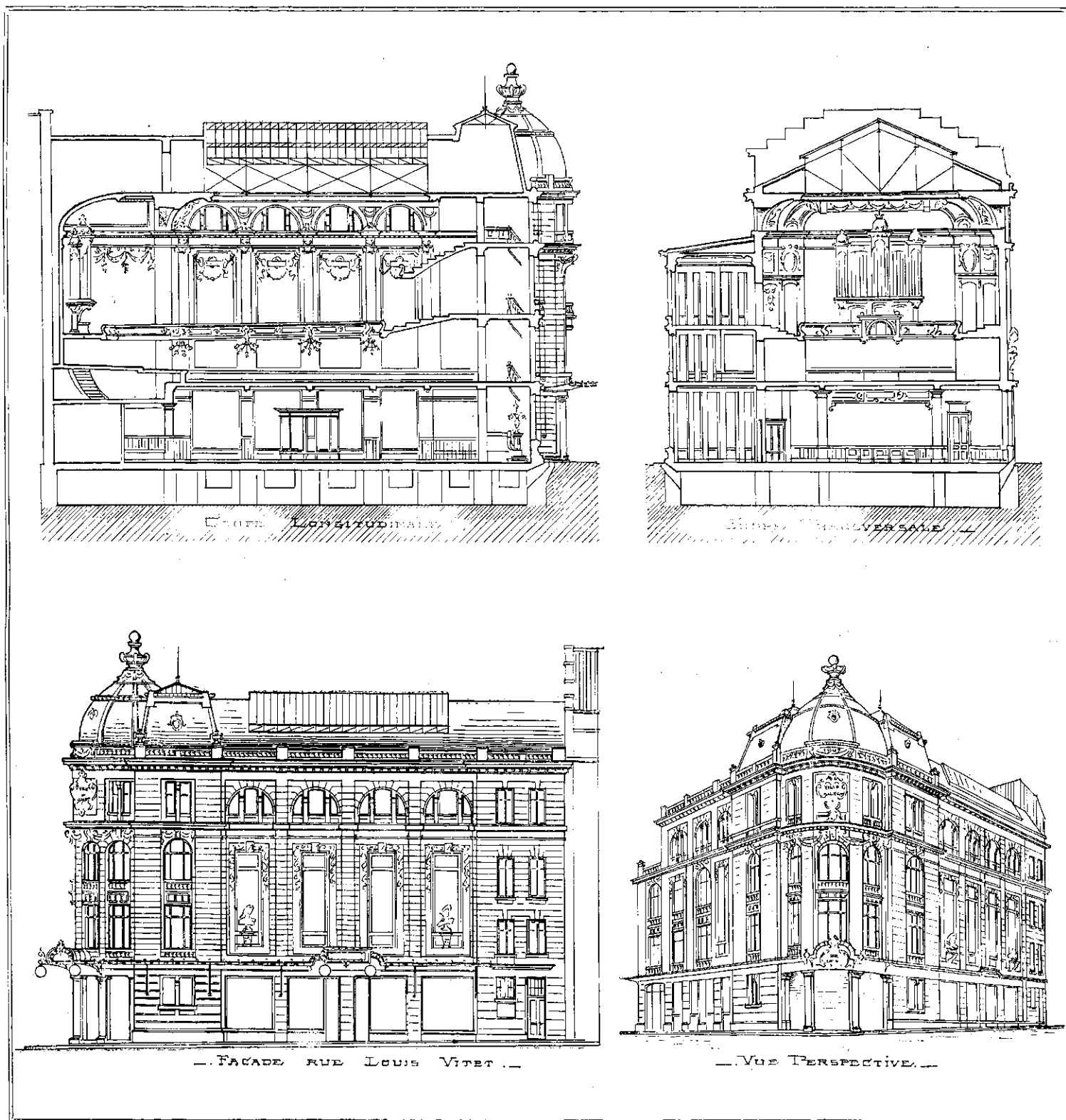
La sécurité publique étant ainsi satisfaite, remarquons que la salle est plus profonde que large. Ici, l'audition est la chose essentielle. Outre les 800 fauteuils de face à la scène, deux galeries pouvant contenir, la première 500 spectateurs, la seconde 350, présentent un grand nombre de places de côté, moins bonnes pour la vue, mais dans lesquelles on entendra parfaitement. Par un pointillé sur la figure, on voit la première galerie chevaucher sur les fauteuils.

La salle de spectacle, longue de 32 mètres, large de 18, haute de 14, les fauteuils démontables étant enlevés, se transforme aisément en une immense salle de banquets ou de fêtes. Eclairée par côté, à la manière des basiliques, recouverte d'un toit de verre, elle sera inondée de lumière. Acoustique théâtrale, ventilation, aération, chauffage, tout est étudié scrupuleusement. Avec des matériaux nouveaux, tels que le ciment armé, des dispositions nouvelles sont prises, assurées toutes les précautions. Réflexion, timbre, consonance des sons, cela et les ouvertures d'aération ont été l'objet des soins les plus attentifs.

La façade, d'un développement d'environ 100 mètres, d'une splendeur d'opéra, se dressera fleurie d'ornements, à en ju-

ger par la figure ci-contre. Elle attirera les foules au centre de la ville certains jours et y apportera l'animation. Ce sera comme un réveil de la vie dans un quartier depuis quelque

d'une richesse de bon ton, tout aussi pratique que la maison des Chanteurs de Strasbourg, que nous avons reproduite dans nos numéros des 16 juin et 1^{er} juillet 1905 ; enfin, Lyon



SALLE DE CONCERTS ET DE CONFÉRENCES A LYON

RUES HIPPOLYTE-FLANDRIN, DE LA MARTINIÈRE ET LOUIS-VITET

Architectes MM. F. CLERMONT et RIBOUD.

temps endormi, par suite de l'extension considérable de la rive gauche du Rhône. Comme les grandes villes de l'étranger, Lyon possédera un Palais des Fêtes et d'auditions musicales, moins coûteux que celui de Leipsig, mais plus élégant et

n'aura rien à envier aux capitales et aux grands centres, étant abondamment pourvu de tout ce qui est nécessaire aux civilisations raffinées.

A. TOUTIER.

CHAMBRE SYNDICALE
DES
ENTREPRENEURS DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS
de Lyon et de la Région

BANQUET ANNUEL

C'est dans les magnifiques salons de l'Hôtel de l'Europe que la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon et de la région donnait son banquet annuel le dimanche 17 février dernier. La Fédération de l'Est et du Sud-Est ayant tenu son Assemblée la veille les délégués des Chambres syndicales adhérentes assistaient en grand nombre à cette réunion.

M. Berlie, président de la Chambre syndicale lyonnaise et de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, après avoir fait à ses invités l'accueil le plus affable et le plus cordial, avec un mot aimable pour chacun d'eux, présidait le banquet, ayant à ses côtés M. Gaillard, conseiller de préfecture, représentant le Préfet, et M. Jacquet, conseiller municipal, représentant M. le Maire. À la table d'honneur, se voyaient ensuite MM. Isaac, président de la Chambre de commerce; Porte, président de la Société académique d'Architecture; Pétaviti, vice-président de la Fédération; Riboud, du Syndicat des architectes; Martial Paufigue, membre de la Chambre de commerce; Chachuat, notaire; Clément, juge au Tribunal de commerce; Bornarel, président d'honneur de la Fédération; Chevrot, juge au Tribunal de commerce; Fréby, président d'honneur de la Chambre syndicale; Santu, de l'Union Architecturale; Benassy, juge au Tribunal de commerce; Quak, avocat à la Cour.

Citons encore MM. Dutraix, président de la Chambre syndicale de Nevers; Piana, de Bourgoin; Cadot, de Mâcon; Montpeyroux, de Bourg; Elie, de Chambéry; Martin et Gauthier de Grenoble; Baudron, de Moulins; les délégués des Chambres de Dôle, Lons-le-Saunier, Chazelles, Annecy, Dijon; les conseillers prud'hommes du bâtiment, Solle, Dubayle, Percherancier, Raffenot, Soulier, Béraud, Ribayron.

Les membres de la Commission du banquet, MM. Pansu, Joseph Pétaviti, Duboin, Sapanet, Chapeaux, Bardot, n'avaient ménagé ni leur temps ni leur peine pour organiser d'une façon parfaite cette réunion, qui fait le plus grand honneur à leur dévouement.

La fanfare des Plâtriers-Peintres, très habilement dirigée, prêtait son concours; elle a égayé le repas en exécutant divers morceaux fort applaudis.

M. BERLIE ouvre la série des toasts par le remarquable discours que nous sommes heureux de publier et qui trace de façon nette et lumineuse le programme dont nous le félicitons de poursuivre la réalisation avec fermeté.

Messieurs, j'ai, à nouveau, l'honneur à la fois périlleux et agréable de présider notre banquet syndical. Je voudrais, comme il convient, savoir exprimer notre gratitude à toutes les autorités qui manifestent aujourd'hui, par leur présence, par délégation, ou par lettre, leur sympathie à notre égard; je voudrais aussi vous faire comprendre à quel point je suis heureux de vous voir réunis dans un même élan d'union et de solidarité.

Votre dévouement à cette idée syndicale qui constituera toujours notre force et sera le prélude d'améliorations professionnelles, est un précieux réconfort pour votre Président et lui facilite l'exercice de fonctions parfois un peu lourdes. Il vous en remercie.

Messieurs, ma satisfaction serait complète si nous n'avions à regretter l'absence de M. le Préfet. Ce haut magistrat, dans une audience récente accordée au bureau de votre Chambre, a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à notre fête de la Fédération; il nous a promis toutefois de s'y faire représenter et nous sommes heureux d'avoir auprès de nous M. Gaillard, conseiller de Préfecture, dont vous connaissez tous le savoir et l'amabilité.

Nous regrettons également l'absence de M. le Maire, retenu, comme M. le Préfet, par la fête donnée aujourd'hui à Limonest, et lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu déléguer

M. Jacquet pour le représenter. Cette fête de Limonest nous prive encore de la présence de notre collègue, M. Gouverne, ancien juge au Tribunal de commerce.

A tous ces regrets, il convient d'ajouter ceux que nous cause l'absence de notre éminent Président de la Fédération nationale, M. Soulé, qui a bien voulu être des nôtres à Marseille, mais n'a démontré, dans notre dernière entrevue à Paris, l'impossibilité où il se trouvait d'accepter notre invitation.

J'ai reçu encore de nombreuses lettres d'excuse: de M. Pradel, président du Tribunal de commerce, qui, des nôtres l'an dernier, est actuellement retenu à la chambre par une indisposition. Je lui sais gré d'avoir bien voulu se faire représenter par un de nos amis, M. Chevrot; de MM. Millaud, Gourju, Repiquet, Fleury Ravarin, sénateurs; Justin Godart, Gourde, Cazeneuve, Victor Fort, Brunard, députés; de M. Brizon, ancien président de la Chambre lyonnaise et du Tribunal de commerce; de M. Boullay, un de nos présidents d'honneur; de M. Pey, de M. Gagneux, directeur de l'Aurillière, et aussi de notre ami Jean-Lambert, retenu à Aix, par la session des Assises.

Je suis heureux de voir et de saluer: M. Isaac, le président si autorisé de notre Chambre de commerce, dont la compétence et le dévouement, qu'il met au service de la défense des intérêts qui lui sont confiés, sont universellement connus;

M. le Président de la Société académique d'architecture;

M. le Président du Syndicat des Architectes;

M. Santu, architecte, un de nos collaborateurs;

M. Paufigue, notre distingué membre de la Chambre de commerce.

Je n'aurai garde d'oublier notre ami Bornarel, aujourd'hui Président du Tribunal de commerce de Villefranche, dont nous connaissons tous la valeur et le dévouement. Par son abnégation, par son influence écoutée, notre ami Bornarel a été, pendant son passage à la Présidence de notre Fédération régionale, un des principaux organisateurs de notre grand groupement et complétait ainsi l'œuvre de MM. Boullay, Cadot et Montpeyroux.

Je citerai encore ceux de nos collègues envers lesquels nous avons contracté une dette de reconnaissance:

Notre Président honoraire, M. Fréby;

Notre collègue, M. Dumont, ancien juge au Tribunal;

Nos juges actuels, MM. Clément et Victor, qui ont bien voulu accepter le renouvellement de leur mandat, et M. Bénassy, récemment élu juge consulaire.

Nos remerciements doivent aller aussi à nos dévoués conseillers prud'hommes. MM. Percherancier, Dubayle, Raffenot, Ribayron, Solle, Soulier et Béraud, dont vous avez pu reconnaître les services rendus dans leur délicate mission; plus que personne, j'ai pu apprécier la valeur de ces services lorsqu'il m'a été donné de réconforter nos collègues aux heures difficiles.

Il m'est agréable de citer également les Présidents des Chambres syndicales de notre Fédération:

MM. Dutraix, Villeret, Montpeyroux, Elie, Cadot, Piana, Martin, Carle, Boudet, Falletti, Turlet.

Je dois aussi remercier ceux de nos collègues des Chambres fédérées qui ont bien voulu, après les fatigues de voyages souvent longs et celles des deux séances d'hier, accepter d'être des nôtres aujourd'hui.

A toutes ces félicitations, j'en ai de bien sincères à ajouter, et qui touchent principalement notre bureau de la Fédération et de la Chambre: qu'il me soit permis de rendre hommage au dévouement inlassable de notre avocat-conseil, M. Quak, et à celui de notre secrétaire général, M. Gonnot.

Je voudrais bien parler aussi de notre distingué notaire-conseil, M. Chachuat, mais aucune occasion ne nous a été donnée de le consulter: peut-être ne sait-on pas suffisamment, dans notre Fédération, que nous avons un notaire-conseil qui est l'homme le plus aimable du monde, et qui sera pour tous nos syndiqués un conseil dévoué.

Je remercie les membres de la presse qui ont bien voulu répondre à notre invitation; je suis heureux de constater que chaque fois que nous avons fait appel à leur concours, il nous a été assuré. Mes félicitations vont plus spécialement à nos organes du bâtiment représentés par MM. Théodore et Tallins.

Je croirais manquer à mon devoir si je n'adressais aux membres de la Commission du banquet des éloges bien mérités: ils n'ont économisé ni leur temps ni leurs peines: vous pouvez constater que leurs efforts ont été couronnés de succès.

La fanfare des Peintres-Plâtriers qui, chaque année, nous permet de suivre ses progrès, et que vous avez applaudie comme elle le méritait, a droit aussi à toutes nos félicitations, ainsi que son sympathique Président, M. Ternissier.

Messieurs, je vous ai montré tout à l'heure que j'étais entouré d'un état-major d'élite: la tâche de votre Président en est facilitée, mais elle reste néanmoins bien lourde: permettez-moi à cette occasion, de faire appel au dévouement de tous.

Il ne faut pas, en effet, s'illusionner. Ne croyons pas, parce que nous avons produit un effort réellement considérable, que nous avons maintenant le droit de nous reposer. Jamais nos intérêts professionnels n'ont été aussi gravement menacés, et les

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

**** AIN.** — Une subvention de 40.000 francs est attribuée à la commune de *Pont-de-Veyle* pour la création d'un hospice de vieillards.

**** ALLIER.** — *Vichy*. — Un industriel a proposé à la municipalité d'acheter à la Ville, au prix de 600.000 francs, la place située en face de la mairie pour y construire un hôtel.

Ces 600.000 francs permettraient à la ville d'édifier en un point plus central, une nouvelle mairie plus vaste ; celle-ci serait démolie et son emplacement deviendrait une place publique ou un square.

**** HAUTE-SAVOIE.** — Une subvention de 50.000 francs est accordée à la ville d'*Annecy* en vue de la création d'un hôpital.

**** ISÈRE.** — Un crédit de 9.200 francs est affecté à l'installation de l'éclairage électrique au lycée de jeunes filles de *Grenoble*. — Un emprunt de 373.442 francs a été voté pour l'amélioration ou le déplacement de l'hôpital de *Voiron* et une somme de 100.000 francs est affectée à la construction d'écoles dans la même commune.

**** RHONE.** — Un projet est sur le point d'être exécuté pour l'adduction d'eau à *Décines-Charpieu*.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 25 Février 1907

LYON

Rue de Créqui, 167. — Maison. — Propr., MM. Remillieux, Gelas, Gaillard. — Entrepr., M. Sautour.

Avenue Thiers et rue Pétrequin. — Lavoir et dépendances. — Propr., M. Polaud. — Arch., M. Merlin.

Rue Louis-Guérin. — Ateliers et bâtiment. — Propr., MM. Rua frères. — Entrepr., M. Perrier.

Rue de Paris, 30. — Hangar — Propr., M. Moret.

Rue de l'Abondance, 59. — Usine. — Propr., M. Bourdeix. — Arch., M. Pinet.

Rue du Lac, angle rue du Pensionnat. — Entrepôt et bâtiment. — Propr., MM. Magnard père et fils.

Rue de Vendôme, 31. — Maison. — Propr., M. Bergeron. — Entr., MM. Lefort et Sirieux.

Chemin des Sables, 7. — Atelier. — Propr., MM. Thivel et Béréziat. — Arch., M. Merlin.

Avenue des Ponts, 319. — Bâtiment. — Propr., M. Milliat. — Arch., M. Donneaud.

Rue Louis-Guérin, 91. — Annexe. — Propr., Société industrielle pour la filature de la Ramie. — Arch., M. Paume.

Chemin de Monplaisir à Grange-Rouge, 17. — Bâtiment. — Propr., Société des automobiles Pilain. — Arch., M. Vernon.

Rue Chazières, 17. — Maison. — Propr., MM. Gillet et fils.

Chemin des Cures. — Atelier et annexe. — Propr., M. Meyret. — Arch., M. Campan.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 20 février. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 2^e lot. Ch. n° 25. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 de Vouvray et le chemin rural des Lades. Montant des travaux, 19.300 fr. Soumissionnaires : MM. Gallet père et fils, 2 p. 100. — Sigrand, 5 p. 100. — Mouratille, 8 p. 100. — Duboisset, 3 p. 100. — Adjud., M. Bussière, à Bellegarde, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ch. n° 37. Construction entre le pré du Mont et les « Communaux ». Montant des travaux, 13.500 fr. Soumissionnaires : MM. Sigrand, 5 p. 100. — Pacaud, 3 p. 100. — Adjud., M. Basso, à Aix-les-Bains (Savoie), 14 p. 100 de rabais. — 2^e Chemin d'intérêt commun, 4^e lot. Ch. n° 3. Construction entre le col de Ballon et Prémillieu. Montant des travaux, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Cyrille, 2 p. 100. — Pacaud, 5 p. 100. — Adjud., M. Ravier, à Contrevoz, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ch.

n° 9. Construction entre la ligne principale et la gare de Cize-Bolozon. Montant des travaux, 17.200 fr. Soumissionnaires : MM. Gallet père et fils, 8 p. 100. — Humbert, 12 p. 100. — Bombard, 6 p. 100. — Sigrand, 3 p. 100. — Thollas, 12 p. 100. — Pacaud, 2 p. 100. — Delgrosse, 1 p. 100. — Duboisset, 5 p. 100. — Bassot, 12 p. 100. — Adjud., M. Mouratille, à Saint-Julien-sur-Suran (Jura), 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ch. n° 16. Construction entre la limite de Rancé-Toussieux et Toussieux. Montant des travaux, 7.300 fr. Soumissionnaire : M. Duboisset, 2 p. 100. — Adjud., M. Bonnenfant, à Ars-sur-Fornans, 6 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ch. n° 16. Déviation vers la limite Massieux-Civrieux. Montant des travaux, 2.300 fr. Soumissionnaire : M. Duboisset, 2 p. 100. — Adjud., M. Bonnenfant, 4 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Ch. n° 23. Construction entre le hameau du Vachal et le chemin d'Arondas. Montant des travaux, 3.900 fr. Soumissionnaires : MM. Guy, 1 p. 100. — Pacaud, 7 p. 100. — Ravier, 14 p. 100. — Sigrand, 7 p. 100. — Adjud., M. Gaillard, à Cleysieu (Ain), 8 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Ch. n° 35. Rectification de la montée du moulin d'Iutiat. Montant des travaux, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Petitjean, 1 p. 100. — Delgrosse, 4 p. 100. — Adjud., M. Mouratille, 5 p. 100 de rabais.

Allier. — 10 février. — *Mairie de Bert.* — Construction d'un bureau de facteur-receveur des postes. Montant, 6.500 fr. Soumissionnaire : M. Nesson, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Connard, à Bert, 4,10 p. 100 de rabais.

Allier. — 11 février. — *Mairie de Moulins.* — Construction d'un branchement d'égout. Montant des travaux, 2.161 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Baudron, 7 p. 100. — Clostre, 6 p. 100. — Adjud., M. Chaumette, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins, 15 p. 100 de rabais.

Allier. — 11 février. — *Mairie de Moulins.* — Dérivation du ruisseau du Danube. Montant, 57.483 fr. 89. Soumissionnaires : MM. Marchand, 6 p. 100. — Chaumette, 14 p. 100. — Gondran, 9 p. 100. — Dumont, 11 p. 100. — Adjud., M. Baudron, à Yzeure (Allier), 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 10 février. — *Mairie de Séchillienne.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 11.550 fr. Adjud., M. Brugnoli, à Séchillienne, 26 p. 100 de rabais.

Jura. — 9 février. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux de chemins forestiers. Etival. Chemins forestiers dits de Beauregard et de la Gorge-aux-Veaux. Construction. Montant des travaux, 29.000 fr. Adjudic., M. Romersa, à Clairvaux, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Leschères. Chemin rural n° 1, desservant la forêt communale de la Sourde. Construction. Montant des travaux, 11.300 fr. Adjud., M. Bozzonetti, à Saint-Laurent, 10 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 5 mars, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. Reconstruction d'un mur de soutènement. Travaux évalués à la somme de 1.522 fr. 11. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 5 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban. Construction d'un égout du 4^e type et d'une chaussée en pavés d'échantillon. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 4^e type (1 m. 65 — 1 m.) sur une longueur de 163 m. 90 comprise entre la rue Germain et l'égout du cours Lafayette. Montant, 4.736 fr. 45. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de granit, en remplacement de la chaussée macadamisée actuelle : 1^o entre le cours Lafayette et l'usine Buffaud et Robatel ; 2^o entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure, soit sur une longueur totale de 549 m. 30. Montant, 38.755 fr. 21. Cautionnement, 1.500 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 9 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. Chemin vicinal de grande communication n° 13 bis, embranchement d'Oullins, dit : boulevard Emile-Zola, à Oullins. Travaux neufs. Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0 m. 70 de diamètre intérieur, sur une longueur de 303 m., comprise entre l'angle ouest de la maison Aubert et l'égout de la rue Pasteur, dans la traversée de la Bussière. Travaux prévus, 5.043 fr. 10. A valoir pour imprévus, 456 fr. 90. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 175 fr. — Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la Préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Ain. — Dimanche 10 mars, 2 h. — *Mairie de Dompierre-sur-Veyle.* — Travaux vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 9, entre les Cointières, le Lait et le Genelay (terrassament, empierrement et aqueduc). Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 270 fr.

Ain. — Dimanche 10 mars, 3 h. — *Mairie d'Arlod.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Villes à Arlod. Construction entre le chemin de grande communication n° 25 et la ferme de Voglène, sur 1.311 m. 54. Montant des travaux, 6.339 fr. 06. A valoir, 160 fr. 94. Total, 6.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa par M. Fontaine, agent voyer d'arrondissement, à Nantua, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 10 mars, 1 h. — *Mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs.* Travaux communaux. Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 22.059 fr. 57. Somme à valoir, 440 fr. 43. Ensemble, 22.500 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 10 mars, 2 h. — *Mairie de Saint-Priest-en-Murat.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 8. Terrassements, chaussée, ouvrages d'art. Montant, 20.800 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Lundi 11 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Fourniture et installation des appareils de chauffage par la vapeur à basse pression, pour le nouvel Hôtel des Postes de Romans. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — Renseignements : 1° à la direction des postes et télégraphes, à Valence; 2° chez M. Dorne, architecte, à Romans.

Gers. — Vendredi 15 mars, 2 h. — *Préfecture (Ministère de la Guerre).* — Travaux à exécuter pour l'augmentation du débouché du pont du Quartier Espagne, à Auch. 1° lot. Terrassements, chaussée et maçonnerie. Travaux à l'entreprise, 37.723 fr. 41. Somme à valoir, 4.276 fr. 59. Cautionnement, 1.200 fr. — 2° lot. Charpente. Construction d'un pont provisoire. Travaux à l'entreprise, 3.337 fr. 04. Somme à valoir, 512 fr. 96. Cautionnement, 110 fr. — 3° lot. Serrurerie, feronnerie. Construction de deux tabliers métalliques. Travaux à l'entreprise, 26.913 fr. 50. Somme à valoir, 2.086 fr. 50. Cautionnement, 900 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; 2° dans les bureaux de M. Hachon, ingénieur ordinaire, à Auch, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir. Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande au Préfet par lettre recommandée.

Isère. — Vendredi 8 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Superstructure et fourniture de matériel de voie 1^{er} lot. Tramways de Saint-Jean-de-Bournay à Saint-Marcellin. Quais couverts et découverts des gares de Saint-Antoine et de Saint-Marcellin. Achèvement des travaux intérieurs du bâtiment des voyageurs de la gare de Saint-Marcellin. Montant, 15.491 fr. 16. A valoir, 1.508 fr. 84. Total, 17.000 fr. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 600 fr. Frais, 162 fr. — 2° lot. Fourniture de changements et croisements de voie. Montant, 27.360 fr. A valoir, 3.640 fr. Total, 31.000 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 81 fr. — Rens. à la préfecture.

Jura. — Jeudi 7 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Vosbles. Amélioration du régime des eaux. Montant, 32.800 fr. 55. A valoir, 1.334 fr. 42. Total, 34.134 fr. 97. Cautionnement, 1.000 fr. — 2° lot. Beaufort. Amélioration du régime des eaux. Montant, 6.288 fr. 04. A valoir, 936 fr. 31. Total, 7.224 fr. 35. Cautionnement, 210 fr. — 3° lot. Beaufort. Amélioration du régime des eaux. Montant, 9.905 fr. 95. A valoir, 440 fr. Total, 10.345 fr. 95. Cautionnement, 330 fr. (art. 12 au cahier des charges : l'adjudication se fera en deux lots séparés. Toutefois, si des entrepreneurs se présentent pour soumissionner l'ensemble, ils auront la préférence sur les soumissionnaires des lots séparés dont les soumissions seraient rendues sans être ouvertes). — 4° lot. Villeneuve-sous-Pymont. Amélioration du régime des eaux. Montant, 3.664 fr. 49. A valoir, 512 fr. 79. Total, 4.167 fr. 28. Cautionnement, 120 fr. — 5° lot. Légnay. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 3.348 fr. 72. A valoir, 233 fr. 84. Total, 3.582 fr. 56. Cautionnement, 170 fr. — 6° lot. Doucier. Couverture de deux lavoirs. Montant, 2.059 fr. 02. A valoir, 238 fr. 03. Total, 2.297 fr. 05. Cautionnement, 80 fr. — 7° lot. Balanod. Construction d'un préau et d'une salle de conférence et aménagement d'une mairie. Montant, 6.503 fr. 03. A valoir, 481 fr. 82. Cautionnement, 210 fr. — 8° lot. Dompièrre. Construction d'un puits près du chalet. Montant, 1.436 fr. 50. A valoir, 191 fr. 68. Total, 1.628 fr. 18. Cautionnement, 40 fr. Auteurs des projets, 1^{er}, 2^e, 3^e et 7^e lots, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. 4^e lot. M. Simonin, agent voyer d'arrondissement, à Lons-le-Saunier. 5^e et 6^e lots, M. Sallonnnet, agent voyer cantonal à Clairvaux. 8^e lot, M. Pelletier, architecte, à Lons-le-Saunier. — Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites, devront être déposées à la préfecture, le mercredi 6 mars, avant 5 heures du soir, ou, pour celles provenant du dehors, parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi. Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Samedi 9 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Commune de Viry. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Amélioration du régime des eaux et construction d'un réservoir dans le village de Viry. Montant, 20.135 fr. 40. A valoir, 2.364 fr. 60. Total, 22.500 fr. Cautionnement, 1.100 fr. Auteurs du projet, M. Schacre, architecte, à Champagnole. — 2° lot. Construction d'une porcherie au hameau de Sous-le-Rosay. Montant, 2.854 fr. 83. A valoir, 295 fr. 17. Total, 3.150 fr. Cautionnement, 145 fr. Auteurs du projet, M. Jacquemin, agent voyer cantonal aux Bouchoux. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées à la sous-préfecture le vendredi 8 mars, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi. Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 10 mars, 10 h. — *Mairie de Charlieu.* — Travaux d'adduction d'eau potable en deux lots. Montant, 221.300 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Jeudi 14 mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Construction d'une école supérieure de filles. — 1^{er} lot. Fouilles, terrassements, maçonnerie, pierres de taille, couverture. Montant, 54.858 fr. 90. Cautionnement, 5.800 fr. — 2° lot. Ciments. Montant, 17.338 fr. 03. Cautionnement, 2.700 fr. — 3° lot. Charpente. Montant, 11.796 fr. 26. Cautionnement, 1.200 fr. — 4° lot. Menuiserie. Montant, 9.614 fr. 08. Cautionnement, 1.030 fr. — 5° lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 8.471 fr. 90. Cautionnement, 900 fr. — 6° lot. Serrurerie. Montant, 12.143 fr. 97. Cautionnement, 1.200 fr. — 7° lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.866 fr. 40. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 10 mars, 2 h. — *Mairie de Chenay-le-Châtel.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 11 entre les chemins de grande communication n° 53 et 75, compris terrassements, aqueducs en buses de ciment et empierrement sur 4.555 m. Montant, 28.570 fr. 01. A valoir, 3.629 fr. 99. Total, 32.200 fr. Cautionnement, 900 fr. — Dépôt des soumissions le 9 mars, ou envoi par la poste par lettre recommandée pour le 10 au matin. Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 21 mars, 2 h. — Service de l'artillerie. Travaux d'entretien des couvertures des bâtiments militaires de l'artillerie dans la place de Lyon, pendant trois années, à compter du 1^{er} janvier 1907. Lot unique. Simple entretien et travaux neufs. Montant, 22.216 fr. 19. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la Direction d'artillerie de Lyon, parc d'artillerie de La Mouche, boulevard de l'Artillerie, où on peut en prendre connaissance. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 9 mars 1907. Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Vendredi 1^{er} mars, représentation de grand gala, avec M. Scaramberg et le concours de M^{me} Lise Landouzy, *Manon*. — Samedi 2, avec le concours de M^{me} Lise Landouzy, *Mireille*, de Gounod. Le spectacle sera terminé par le deuxième acte de *Sylvia*, le délicieux ballet de Delibes. — Dimanche 3, en matinée, à 1 h. 3/4, *Hérodiade*, de Massenet. Le soir, à 8 heures, *Carmen*, de Bizet.

CÉLESTINS La première quinzaine de mars au théâtre des Célestins sera particulièrement attrayante et variée.

Lundi 4 mars, première (et création en province) du *Bourgeon*, comédie nouvelle de Georges Feydeau. L'ineffable vaudevilliste a voulu montrer qu'il était un profond psychologue dans une pièce scabreuse dont il a su se tirer à merveille. Pour le *Bourgeon*, la direction a engagé plusieurs artistes parisiens, notamment M. Lacroix, du théâtre Réjane; M^{me} Dorsy, de l'Odéon, et la belle Marville, qui, du music-hall, a émigré au théâtre du Vaudeville, où ses créations furent remarquées. Le *Bourgeon* sera joué du lundi 4 au jeudi 14 mars tous les soirs, ainsi que le dimanche en matinée.

Vendredi 15 mars, avec tous les artistes du Français, au bénéfice du Denier des Vieillards, l'œuvre si humanitaire lyonnaise *Les Mouettes*, la pièce nouvelle du littérateur Paul Adam. Voir représentée à Lyon, trois mois après la Comédie-Française — et par tous les créateurs — la grande nouveauté de la saison parisienne, on avouera que c'est chose peu banale. Aussi sommes-nous certains que l'on s'arrachera les places pour cette sensationnelle soirée de gala.

Samedi 2 et dimanche 3 en matinée et en soirée, *Roule-ta-Bosse*, drame populaire, qui sera ensuite repris les 16, 17, et 18.

Le jeudi 7 mars, à 2 h. 1/2, aura lieu une matinée à prix réduits à l'usage des familles et des élèves des pensions ou lycées. On jouera le *Marquis de Villemor*, comédie en quatre actes, de Georges Sand. On peut toujours retenir ses places au bureau de location ou, par téléphone, n° 17-67.

HORLOGE Voici, en détail, le programme actuel : trois morceaux d'orchestre; six à huit tours de chant avec M^{me} Nériesse, Norcel, Blanchard, Maryclode; M^{me} Duhay, Delyons, Nellers, Arlette, etc.; et à 8 h. 1/2 très précise, se lève le rideau pour le premier tableau du *Pacha du Bataillon*. Cet ouvrage constitue la plus grande partie du spectacle, puisque, commençant à 8 h. 1/2, il ne se termine qu'à 11 h. 1/4; or, pendant les trois abracadabrants tableaux du *Pacha du Bataillon*, on évalue par milliers les effets comiques; aussi quels accès de gaîté, quel fou rire retentissent dans le coquet théâtre-concert du cours Lafayette! Et cette pièce, bien qu'excessivement amusante, peut être vue par tout le monde; elle ne renferme aucune situation risquée, aucun mot grossier, rien qui soit contraire à la morale et à la bienséance. En terminant, félicitons la vaillante phalange de comédiens qui ont nom : Snopp, Poncet, Ravinet, Lafage, Gérard, Norcel, Nériesse, Blanchard, Maryclode, sans omettre M^{me} Jombrann, Maggie-Legrand et Rose Mousse.

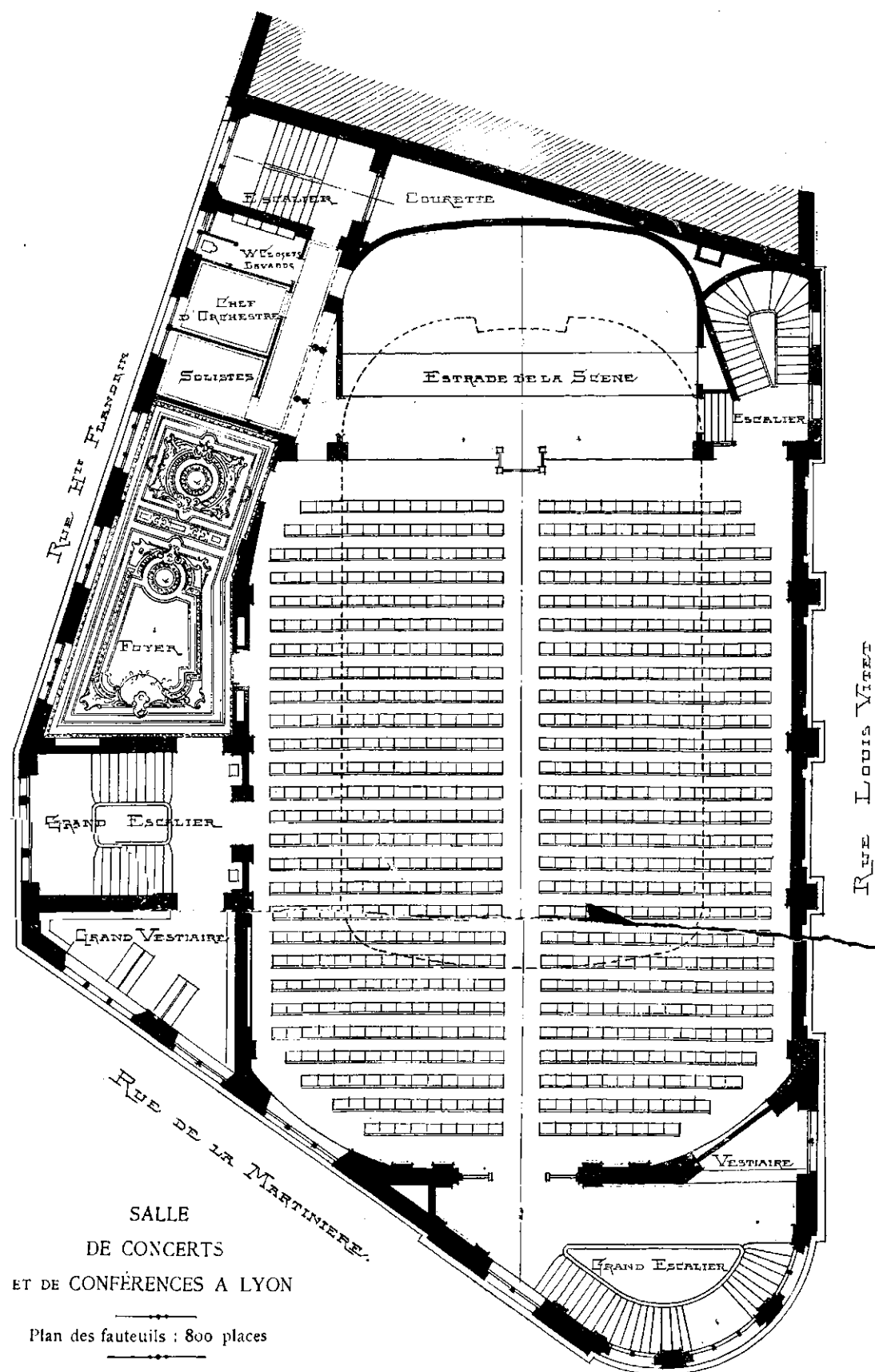
Le dimanche, matinée de 2 heures à 5 h. 1/4, le *Pacha du Bataillon*.

CASINO-KURSAAL Lundi 4 mars, dernière de la revue et la voyante Miloska. — Mardi, le chansonnier Fursy; *Polu chez les Cocottés*, vaudeville en deux actes.

NOUVEAU THÉÂTRE Le premier chanteur comique de Paris, Mayol, l'inimitable Mayol, donne une série de représentations appelées à un énorme succès, avec un nouveau répertoire varié et important. Des artistes de la troupe Baret joueront trois pièces très en vogue en ce moment : *Solidarité*, un acte du théâtre Antoine; les *Grenouilles*, un acte de Max Maurey, qui n'a été qu'un long éclat de rire au Palais-Royal, et pour terminer la soirée, après les intermèdes de Mayol, l'*Usurier*, pièce en deux actes, de G. Timmory, qui vient de triompher cent vingt-cinq fois de suite aux Capucines.

SCALA Matinée à 3 heures. Le trio Sylvain, toutes les attractions et intermèdes. Le soir, même spectacle.

EXPOSITION de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, quai de Bondy, ouverte tous les jours.



SALLE
DE CONCERTS
ET DE CONFÉRENCES A LYON

Plan des fauteuils : 800 places

Architectes : MM. F. CLERMONT et RIBOUD

Échelle de 0,05 P. M.

résultats que nous avons obtenus sont bien peu de chose à côté de ce qui nous reste à obtenir.

Le bon vouloir n'est pas tout. Il faut qu'il se traduise par des actes. Les premiers auxquels nous devons songer, consistent dans la création de groupements nombreux et homogènes; nous devons demander à ces groupements un travail non seulement bien coordonné, mais aussi, soutenu et persévérant. A ce point de vue, développons l'âme syndicale de nos adhérents, secouons l'apathie ancienne, faisons comprendre à tous nos syndiqués les avantages qu'on peut retirer de l'union, de la discipline, de l'absence de toute jalousie professionnelle, d'une bonne et franche camaraderie; ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions assurer dans l'avenir la défense collective de nos intérêts industriels.

J'ai dit défense et non pas lutte: en effet, nous voulons, dans la mesure du possible, mais sans faiblesse, pratiquer largement, à l'égard de nos collaborateurs, l'entente cordiale.

Cette façon de voir a donné, cette année, des résultats et, sauf l'imprévu révolutionnaire qui peut nous venir de la « Confédération du Travail », il nous est permis d'espérer un Premier Mai prochain agréablement seulement de la promenade habituelle de quelques ouvriers amateurs de grand air: cette liberté de se promener processionnellement, nous ne saurions la contester, si elle ne doit pas servir de prétexte pour entraver la liberté des citoyens qui veulent travailler.

Nous devons noter, cette année, un rapprochement entre patrons et ouvriers qui a eu les conséquences les plus heureuses. Toutes les corporations ouvrières qui ont demandé à nos différents groupements des modifications dans le régime des salaires ont toujours été reçues par des Commissions patronales: nous n'avons mis qu'une condition à nos entrevues, c'est que les délégations ouvrières seraient composées de véritables ouvriers et non de phraseurs de réunions publiques. Satisfaction nous a été donnée et l'entente entre patrons et ouvriers s'est rapidement faite, dans le groupe de la maçonnerie, dans le groupe du ciment, nous espérons qu'il en sera de même dans le groupe de la peinture et plâtrerie, et pour tous ceux dans lesquels un mouvement tendrait à se produire. C'est le meilleur moyen de mettre un terme à la lutte des classes qui ne profite qu'à des personnalités habiles, souvent peu scrupuleuses.

Puisque nous parlons d'entente, il faut que je dise toute ma pensée, bien que je sois un peu gêné par la présence de M. le Président de la Société académique d'architecture. Dans le bâtiment, à côté des groupes patronaux et des groupes ouvriers, il est un troisième groupe qui ne suit pas d'assez près le rôle de ses collaborateurs. MM. les Architectes oublient quelquefois qu'ils ne sont pas de simples mandataires du propriétaire, mais que leurs titres en font des arbitres dont le savoir et l'indépendance doivent maintenir la balance en équilibre entre tous les intéressés de la construction.

L'ère prospère ne reviendra dans le bâtiment que lorsque les trois éléments principaux, architectes, entrepreneurs, ouvriers, comprendront leurs devoirs les uns envers les autres et ne formeront qu'une grande famille hiérarchiquement organisée.

Je parle bien souvent de devoirs: permettez-moi de vous en signaler encore un en particulier: vous avez le devoir de ne pas vous désintéresser du péril que nous fait courir la réglementation hâtive de lois électorales qui, sous prétexte de réglementation, entravent la liberté. Je pourrais, à ce sujet, citer de nombreux exemples si je ne craignais de vous fatiguer par cet exposé que j'ai d'ailleurs abordé hier dans notre Assemblée.

Je voudrais, cependant, avant de terminer, vous entretenir rapidement du projet de loi sur les retraites ouvrières. Il est certain que, dans une organisation démocratique, assurer le sort des travailleurs âgés doit être la préoccupation constante de tous les gens de cœur ayant des idées de justice sociale.

Mais dans cette voie, l'Etat ne devait arriver que le dernier. La Mutualité, largement développée, nous semblait tout indiquée pour assurer sous sa surveillance, mais sans son concours effectif, la rente indispensable à ceux que les hasards de la vie ont mis dans l'impossibilité de garantir leurs vieux jours. Voulez-vous un exemple? Un de mes amis a, dans ses ateliers, un ouvrier qui touche une rente de 348 fr. 50. Comment se l'est-il constituée? Il s'est adressé à la Société du Sou par jour et a versé 10 centimes par jour pendant 10 années, soit en tout 360 francs. Cette Société lui sert actuellement 198 fr. 50 de rente sans limite d'âge.

Aux Prévoyants de l'Avenir, il a versé 1 franc par mois pendant 20 années, soit, au total, 240 francs, et il touche actuellement, toujours sans condition d'âge, 150 francs.

A l'époque où cet ouvrier, qui a actuellement quarante-sept ans, a commencé ses versements à ces deux Sociétés, les pouvoirs publics ne songeaient nullement à se substituer à l'initiative individuelle; aussi, tout en approuvant le principe de la loi, je déplore l'intervention financière de l'Etat. Son rôle, à mon avis, devrait se limiter au contrôle des mutuelles de retraites ouvrières et patronales, rendues obligatoires pour tous. Une participation aurait pu être exigée de l'employeur au profit de ces Sociétés, mais sans distinction de salaire entre les assurés, ainsi que cela se pratique dans la Mutuelle du Sou par jour.

Cette idée que j'émettais permettait des dérivés: assurances contre la maladie, contre le chômage, etc...

Je renonce, Messieurs, à attirer encore votre attention sur un grand nombre de questions fort intéressantes, qui ont été traitées hier dans nos deux longues séances syndicales; leur développement deviendrait fatigant, et je crois qu'il me suffira de vous recommander la lecture de notre Bulletin mensuel qui vous renseignera exactement sur nos travaux et vous convaincra que, si nous savons prendre un peu de plaisir en nous réunissant dans un banquet annuel, nous savons aussi faire bonne et utile besogne dans nos séances d'étude, où toutes les volontés convergent vers l'intérêt commun.

Messieurs, il me reste un devoir qui m'est particulièrement agréable à remplir. En adressant, il y a un instant, des remerciements à tous nos invités, j'ai cité M. Porte, président de la Société académique d'architecture, à qui nous devons l'initiative de la création des récompenses annuelles accordées à nos contremaîtres et ouvriers depuis 1892.

M. Porte avait compris qu'il fallait encourager le savoir, le dévouement, et unir ainsi plus étroitement aux chefs d'industries les collaborateurs qui méritaient d'être distingués.

L'apôtre de cette institution éminemment utile conservait une boutonnière absolument vierge, et n'avait même pas un souvenir métallique lui rappelant son œuvre.

Le Conseil de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, sur la proposition de son Président a, dans sa séance du 30 janvier 1907, voté une médaille de vermeil à l'infatigable Président de la Commission des récompenses, aujourd'hui Président de la Société académique d'Architecture.

Il m'est très agréable, Monsieur le Président, de vous faire présent au nom de notre Chambre syndicale, de cette médaille de vermeil qui est la médaille des travailleurs, et de vous l'offrir en présence des Présidents et délégués des Chambres de notre importante Fédération de l'Est et du Sud-Est: tous applaudiront à l'initiative de leur grande et dévouée sœur: la Chambre Lyonnaise.

Messieurs, les fonctions que vous avez bien voulu me confier, n'imposent pas seulement des devoirs, mais confèrent aussi quelques prérogatives; je suis heureux d'avoir la faculté de vous exprimer publiquement la satisfaction de me trouver au milieu des représentants autorisés de notre Fédération entière, de collaborateurs et d'amis sincères, et c'est un grand honneur pour moi de vous inviter à lever notre verre à

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Chambre de commerce,

Monsieur le Président du Tribunal de commerce,

Monsieur le Président de la Société académique d'Architecture,

A nos Présidents de la Fédération,

A tous nos invités.

Qu'ils emportent avec eux, pour tous les membres de leurs Chambres, le salut cordial du Bureau de la Fédération et l'assurance de son entier dévouement.

Quand M. Berlie vint remettre à M. Porte la médaille qui lui était offerte, une enthousiaste salve d'applaudissements témoigna combien était partagé le sentiment de reconnaissance que la Chambre syndicale avait eu l'heureuse pensée de traduire par ce précieux souvenir. Pour notre part, c'est une vive satisfaction de joindre nos sincères et cordiales félicitations au si dévoué président à vie de la Commission des récompenses de la Société académique d'Architecture. Très ému de cette sympathique démonstration, M. Porte adresse quelques mots de remerciement.

Puis M. GAILLARD, représentant du Préfet, prend à son tour la parole. Il commence par se déclarer la « misérable victime du devoir administratif et du devoir oratoire »; il exprime sa surprise et sa joie de se trouver au milieu d'une aussi nombreuse Assemblée, alors que, mal informé, il pensait n'avoir devant lui qu'une vingtaine de convives; aussi félicite-t-il les entrepreneurs de leur union et de leur compréhension de la force syndicale. Il s'étend alors de façon fort ingénieuse sur l'importance de la corporation du bâtiment et en retrace le rôle social.

Lui qui connaît la tristesse douloureuse de ceux qui sont contraints « d'errer de ville en ville et, dans chaque ville, de maison en maison », il souhaite ardemment que chacun trouve un foyer sain, agréable, comme le Syndicat des entrepreneurs sait en préparer. Vous êtes, dit-il en s'adressant

aux entrepreneurs, les constructeurs de la cité, c'est vous qui assurerez à la maison de demain plus d'hygiène et la rendrez plus belle et plus saine, c'est pourquoi je vois en vous des créateurs et des facteurs de santé. Mon vœu est que vous puissiez construire pour chaque citoyen un foyer à lui, tant modeste fût-il, un foyer qui lui sera cher par les souvenirs qui s'y attacheront, le foyer reconstitué pour chaque citoyen, n'est-ce pas là une véritable puissance dans un Etat et comme l'affirmation de la vitalité d'une race ? Puis, passant, par un heureux mouvement, des constructeurs de la cité à ceux qui édifient la maison nationale, il souhaite que cette maison soit prospère et fraternelle, et boit à celui qui en est le chef, au Président de la République.

M. JACQUET, conseiller municipal, s'associe aux hommages rendus à la Chambre syndicale et assure qu'il a toujours conseillé aux ouvriers de se montrer conciliants dans les conflits entre salariés et patrons, et d'éviter les grèves. Il fait un éloge très vif de la solidarité et du syndicalisme. Il en montre les bienfaits avec beaucoup de sagacité et une conviction communicative. Il déclare que l'avenir est là ; que le monde des travailleurs y trouvera sa cohésion et sa force ; que les questions les plus graves comme les plus spéciales peuvent recevoir une solution heureuse par l'entente due aux Syndicats ; qu'on peut enfin prévenir le retour de ces grèves néfastes qui engendrent tant de misères, en cherchant toujours l'union, comme le veut la Fédération ; il voit la solution des conflits entre patrons et ouvriers dans la création d'un Bureau permanent d'arbitrage.

M. PORTE, président de la Société académique d'Architecture, s'exprime à son tour en ces termes :

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Syndicat, Vous avez invité le Président de la Société académique d'architecture à votre fête confraternelle qui est bien un peu celle de votre Fédération.

Cette invitation a touché en même temps celui qui, depuis sa création, a l'honneur de présider la Commission des récompenses que notre Société délivre chaque année aux entrepreneurs et ouvriers du bâtiment.

J'apprécie beaucoup l'honneur qui m'est fait, c'est pour moi un agréable plaisir de passer quelques moments avec vous.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre publiquement hommage à la Chambre de commerce de Lyon, car, c'est grâce à sa générosité d'or, non à l'ancienneté, mais bien à celui qui, quel que soit son séjour dans la même maison, se sera distingué par ses qualités morales et professionnelles.

N'oublions pas, Messieurs, que nous sommes à une époque de transformation économique, où toutes les forces vives d'une même famille doivent s'unir et se grouper pour, chacune dans son ordre, prendre en mains la défense des intérêts de sa profession.

De nos jours, le patronat est battu en brèche de tous côtés, il peut y avoir des erreurs de sa part, il sera le premier, j'en suis convaincu, à y porter remède. Qu'ils soient coupables, ceux qui, par une besogne cachée, jettent le trouble et font des victimes dans cette classe laborieuse et intéressante que nous aimons tous.

Messieurs, je parle d'union, elle est nécessaire, croyez-en un vieux patricien qui, depuis un demi-siècle, a vu les vicissitudes de vos professions ; dans un autre ordre, les nôtres sont les mêmes !

Eh bien ! formons un faisceau pour amener entre tous les membres de cette grande famille du bâtiment, de la base jusqu'au sommet, cette union confraternelle sans laquelle rien n'est possible.

Au nom de la Société académique d'Architecture, permettez-moi de lever mon verre à cette union, à votre dévoué Président, un vieil ami que j'ai vu débiter, à votre sympathique bureau, à vos invités dont la présence à cette fête montre l'intérêt qu'ils portent à vos corporations et enfin à vous tous, Messieurs les Membres de la Fédération et de la Chambre syndicale.

M. ISAAC se lève et, avec le talent précis et le charme de parole qui lui sont propres, intéresse vivement l'assistance. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un pâle résumé de son éloquente improvisation.

Il apporte le salut des autres Chambres syndicales synthétisées pour ainsi dire dans la Chambre de commerce.

Il rappelle que c'est sur la proposition d'un de ses éminents

collègues à cette Chambre, M. Martial Paufigue, qu'a été prise cette initiative qui consiste à rechercher dans les ateliers les hommes méritants pour les récompenser.

D'ailleurs, dit-il, il ne doit pas y avoir de vie séparée entre l'ouvrier et le dirigeant du travail. Ils ont les mêmes intérêts, les mêmes aspirations, le même besoin de défense. La solidarité humaine est le devoir de tous les hommes de cœur.

Revenant sur un sonnet célèbre de Sully-Prud'homme, que M. Gaillard avait déjà très ingénieusement commenté, M. Isaac montre la nécessité et les avantages du travail de chacun pour l'ensemble de la Société.

J'ai compris et vous comprenez tous, la part de tous les hommes pour le bonheur personnel de chacun de nous ; un jour, j'ai pu reconnaître et apprécier leurs efforts, ainsi que le dit le poète.

Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

De cet effort, profitant à la collectivité devait naître l'idée d'association pour le bien et par le bien, pour l'amélioration des uns par les autres.

L'orateur rappelle ensuite les services importants rendus par le Conseil du travail, dans l'élaboration des projets de lois intéressant le monde ouvrier, et dans le règlement des difficultés professionnelles, comme le repos hebdomadaire des maçons, par exemple, cette catégorie de travailleurs ayant à compenser par des heures supplémentaires des jours chômés à cause des intempéries.

Il parle des nouvelles lois sociales qui, tout en voulant, de bonne foi, prendre la protection de l'ouvrier, vont quelquefois à l'encontre de leur but parce qu'elles peuvent arriver, par leur application, à tarir les sources de la richesse industrielle d'un pays.

Il met en garde contre l'« interventionnisme », cette manie de l'Etat qui veut imposer trop souvent un contrôle exagéré, tracassier, déplorable, de telle sorte « que des patrons sont obligés de passer la moitié de leur temps à se débattre contre les inspecteurs ».

Il dénonce le caractère inquisitorial de l'impôt sur le revenu ; il n'admet pas que le gouvernement vienne vérifier la comptabilité des industriels et il dit que l'attitude des Chambres de commerce doit, de plus en plus, être de défendre les intérêts qui leur sont communs, et il termine par ces mots :

Ce que nous voulons, ce que vous voulez tous, c'est la justice pour tout le monde, l'abus pour personne. Pour cela, travaillons ensemble d'accord : défendons-nous ensemble, vaillamment. Ainsi que l'a dit votre Président, ayons l'âme syndicale. C'est pour le bien des travailleurs et pour la prospérité du pays.

M. CHEVROT, premier juge au Tribunal de commerce, présente les excuses et les regrets de M. le Président Pradel, retenu à la chambre par une indisposition et fait ensuite brièvement le procès des hommes d'affaires qui embrouillent à plaisir les procès les plus clairs ; il félicite le Bureau de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de réussir presque toujours par la conciliation à éviter des procès longs et coûteux et assure que le Tribunal de commerce statuera toujours avec équité les conflits qui, malgré ces louables efforts d'entente, viendraient à lui être soumis, et s'efforcera d'aplanir plutôt que de juger les différends.

Voici en quels termes s'est ensuite exprimé M. RIBOUD :

Messieurs, puisque j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui le Syndicat des Architectes du Rhône, en l'absence de notre Président empêché, il m'est personnellement très agréable de me trouver au milieu de vous, dans cette réunion d'amis, nos collaborateurs précieux et dévoués de chaque jour, et de resserrer ainsi, — comme le dit si bien votre honorable Vice-Président, M. Pétaut, dans sa lettre d'invitation — les liens qui nous unissent. C'est là notre plus ardent désir, la sympathie et les intérêts devant être réciproques entre nous.

Heureux aussi que je suis d'être aux côtés de votre distingué et laborieux Président, notre ami M. Berlie, dont je ne me risquerai pas à faire l'éloge, car il y a longtemps que cet éloge n'est plus à faire.

Qu'il me suffise de dire combien nous sommes heureux parfois, nous autres architectes, d'avoir recours aux lumières de sa grande expérience et de son ingéniosité toute primesautière et, ajouterai-je, de faire appel aussi quelquefois, trop souvent pour lui, à son large et généreux esprit d'artiste désintéressé, lorsque malheureusement trop souvent, les ressources mises à notre disposition ne sont pas en rapport avec nos aspirations. « Faire bien et mieux encore », est et demeurera la devise qui convient à la réputation d'ailleurs bien acquise de sa Maison.

Et maintenant, puisque nous sommes dans le bâtiment et qu'il ne va guère en ce moment qu'à la dérive, qu'il connaît aujourd'hui des jours à nuls autres pareils, il est bien permis d'essayer d'en déterminer les causes.

Je crois en avoir trouvé au moins une et, connaissant le mal, je vais vous en proposer le remède.

Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que cette situation particulièrement brillante doit être attribuée surtout à l'allégement causé par l'abolition de l'octroi et à son double remplacement par les bienfaisantes et légères taxes sur la construction, dont nous sommes comblés, qui font que l'industrie du bâtiment à Lyon est tombée du second rang au sixième et que la pépinière d'ouvriers de premier ordre, que nous possédions naguère, diminue de plus en plus et finira par disparaître tout à fait, s'il n'est pas apporté à cet état de choses un remède prompt et énergique.

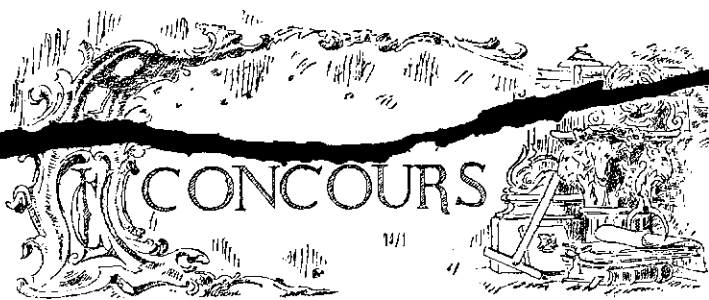
Aussi bien et quittant maintenant le mode sévère, étant au dessert, et qu'il ne convient pas de parler longtemps de choses attristantes, et puisqu'il est reconnu que ce sont ces agréables taxes de remplacement qui sont indéniablement la cause principale de la prospérité actuelle, m'a-t-il semblé utile de rechercher si, par hasard, un seul de nos instruments de travail ou de torture avait été oublié par le législateur de 1901. Je crois l'avoir trouvé; mais je ne voudrais pas le lui signaler sans avoir votre assentiment absolu et, pour cela, je vais me permettre de prier votre Président de mettre ma proposition aux voix.

C'est de livrer à toutes les rigueurs de la taxe le litre d'encre rouge; cette terrible encre rouge qui nous divise.

Et son remplacement immédiat par le joyeux vin de Champagne — exonéré celui-ci — qui ranime les défaillances et unit les cœurs.

Après M. PIANA, de Bourgoin, qui parle au nom des diverses Chambres syndicales adhérentes à la Fédération de l'Est et du Sud-Est, M. QUAK, avocat-conseil de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, déclare spirituellement et avec une verve remplie d'humour, que son rôle d'avocat est bien inutile dans un groupement animé d'un aussi bon esprit confraternel, où toutes les difficultés se règlent à l'amiable. Avec la plus grande modestie, il en reporte tout le mérite sur le distingué président de la Fédération, et les applaudissements qui accueillent ses paroles, en montrant qu'il exprime un sentiment de reconnaissance unanimement éprouvé, signifient également qu'une part en revient à ses conseils expérimentés et dictés par un grand sens des affaires.

Et, après d'agréables causeries amicales, la réunion prend fin, laissant à tous le sentiment de l'utilité et de l'importance des services rendus par le plus important groupement professionnel de la région.



LYON

ARCHITECTE ADJOINT AU SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Le Maire de Lyon informe les intéressés que, par décision du 15 février, il a reporté à 36 ans la limite d'âge des candidats à ce concours, primitivement fixée à 35 ans.

GRENOBLE

HÔPITAL DE 412 LITS A LA TRONCHE

L'Administration des Hospices de Grenoble ayant décidé la construction d'un hôpital de 412 lits, avec clôture, sur un terrain de 5 hectares, 3 ares, 30 centiares, situé aux portes de la ville, fait appel à tous les architectes français pour la présentation de plans et devis.

Un délai de six mois leur est accordé, à dater du 1^{er} mars 1907.

L'auteur du projet qui sera accepté par la Commission administrative des Hospices sera chargé de son exécution.

L'auteur du projet n° 2 recevra une somme de 6.000 francs et l'auteur du projet n° 3 recevra une somme de 4.000 francs.

Les projets devront être adressés à M. le Président de la Commission administrative des Hospices.

La somme à dépenser ne devra pas excéder 2.472.000 francs.

L'ensemble de l'immeuble comprendra dix-neuf pavillons.

Pour plus amples détails, s'adresser à l'Administration des Hospices qui enverra le texte des conditions générales du projet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'EST ET DU SUD-EST

Le 16 février dernier, s'est tenue à Lyon l'Assemblée générale de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est. Deux séances ont été consacrées à l'étude des diverses questions à l'ordre du jour; elles étaient présidées par M. Berlie, président.

Etaient présents les délégués de : Annecy, Bourg, Bourgoin, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Chazelles-sur-Lyon, Dijon, Dôle, Grenoble, Lons-le-Saunier, Lyon, Mâcon, Moulins, Nevers, Roanne, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Valence, Vienne, Villefranche.

SÉANCE DU MATIN. — Après examen de quelques questions d'ordre intérieur, on examine la question des Retraites ouvrières, dont le rapporteur est M. VERRIER; à l'unanimité, l'Assemblée est d'avis que ces retraites devraient être obligatoires pour tous, patrons et ouvriers; elle estime que le soin de les constituer devrait appartenir à l'initiative privée, par des Mutuelles, par exemple, et que l'Etat ne devrait intervenir qu'au point de vue du contrôle; que la participation des patrons devrait consister dans une somme fixe, journalière, déterminée par le nombre d'ouvriers occupés, et non par le quantum du salaire de chacun d'eux.

Vient ensuite l'examen de la question du Règlement des mémoires, sur le rapport présenté par M. SAPANET.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI. — La séance est consacrée aux diverses questions suivantes : le Délai-congé (rapporteur, M. BÉNASSY), dont nous avons publié le texte; l'Apprentissage (rapporteur, M. GROBON); M. RENAULT de NEVES et M. PROST, de Chalon, font à ce sujet d'intéressantes communications; le Privilège du constructeur (rapporteur, M. SAPANET); les Caisses patronales de secours mutuels et de retraites (rapporteur, M. VICTOR); le Règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail (rapporteur, M. BÉNASSY).

Le Bureau de la Fédération de l'Est et du Sud-Est a ensuite été élu pour 1907; il se trouve ainsi composé :

Président	MM. BERLIE, de Lyon.
Vice-présidents	PÉTAVIT, de Lyon.
—	VILLERET, de Dijon.
—	ROCHE, de Saint-Etienne.
—	X..., de Marseille.
Trésorier	BUTIN, de Lyon.
Rapporteur	SAPANET, de Lyon.
Secrétaire	LAFOSSE, de Lyon.
Secrétaires adjoints	ELIE, de Chambéry.
—	CHAMONARD, de Mâcon.
—	MONTPEYROUX, de Bourg.
—	PROST, de Chalon.

EXPOSITION D'HYGIÈNE URBAINE

A LYON

MM. Godart, Colliard, Victor Fort et Normand, députés du Rhône, ont déposé une proposition de loi tendant à ouvrir au Ministère du travail un crédit de 4.000 francs pour sub-

vention au Comité d'organisation de l'Exposition d'hygiène urbaine de Lyon, en vue de la construction d'une maison ouvrière type, qui servira de démonstration et montrera ce qu'on peut faire comme hygiène confortable, esthétique, simple et bon marché pour le logement du travailleur.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la question du logis. On sait combien elle est liée au développement physique, intellectuel et moral de l'individu. Cette maison type serait construite sous la direction du Comité d'organisation par les associations ouvrières du bâtiment de Lyon.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Reconstruction de la Manufacture des Tabacs à Lyon.

L'enquête sur le projet de déclassement et de suppression de quatre rues situées sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hironnelles, en vue de la construction de la manufacture des tabacs a donné lieu à diverses réclamations, parmi lesquelles nous avons plaisir à relever celles de deux architectes, M. Fleury et M. Petit, en souhaitant que les personnes compétentes prennent l'habitude de formuler leur avis motivé dans ces sortes de consultations. Ces déclarations faisaient remarquer qu'il conviendrait que la voie supprimée, formant le prolongement du chemin de grande communication n° 12 bis, le long du chemin de fer, fût remplacée par une voie d'égale largeur et de même direction à ouvrir sur l'emplacement de la manufacture des tabacs projetée, vers ses confins est. Cette modification aurait entraîné une diminution de surface d'environ 3.800 mètres carrés, à laquelle le Directeur de la manufacture s'oppose. Dans ces conditions, le Maire de Lyon propose au Conseil municipal de confirmer purement et simplement sa délibération précédente du 31 juillet 1906.

Travaux d'assainissement à Oullins.

Le samedi 9 courant, à 2 heures, aura lieu, à la Préfecture du Rhône, l'adjudication, dont nous donnons le détail sous la rubrique spéciale, d'une canalisation de 70 centimètres de diamètre sous le chemin de communication n° 13 bis (boulevard Emile-Zola), à Oullins, dont le montant est de 5.500 francs, avec un cautionnement de 175 francs.

L'assainissement du quartier de la Bussière sera continué cette année par une autre canalisation sous le chemin du Buiset. L'adjudication de ces nouveaux travaux aura lieu en mai prochain.

Distinctions honorifiques.

Ont été récemment nommés ou promus : officier de l'Instruction publique, MM. Charles-André BARON, architecte à Cannes ; BERNARD, architecte départemental à Saint-Etienne ; officiers d'Académie, MM. Claude-Ernest CORNU, architecte à Roanne ; Marcel-Claude-Léon LAMAIZIÈRE, architecte à Saint-Etienne ; Jules-Aimé MARTIN, agent-voyer d'arrondissement à Gap ; Claude NOVAR, agent-voyer d'arrondissement à Roanne ; Louis ROUX, architecte expert à Marseille ; LAURENT, ingénieur à Lyon ; PUGES, agent-voyer à Marseille.

Entrepreneurs de peinture plâtrerie (Chambre syndicale).

Les entrepreneurs de peinture et plâtrerie, réunis en Assemblée générale le 28 février, vu la mise à l'index de MM. Alamarco, Rosa et Cesquino prononcée par le Syndicat des ouvriers plâtriers, s'engagent à soutenir énergiquement leurs collègues frappés et, ne pouvant accepter la séparation entre peintres et plâtriers décident de fermer complètement leurs ateliers le 9 mars, si la mise à l'index n'est pas levée à cette date.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 44701

Tirage :
le 20 Mai 1907

LOTÉRIE D'ARLES

**Le Billet
UN FRANC**

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

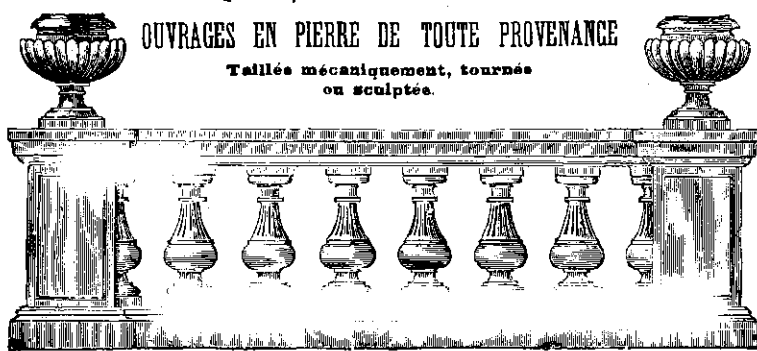
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**Chaudières de tous systèmes • Tubes • Raccords • Tuyaux • Ailettes
Radiateurs • Robinetterie • Purgeurs et tous autres accessoires**

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

**PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES
Waggonnets et autres Appareils de la voie**

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

TIRAGE : 15 JUIN 1907

LOTÉRIE

DE

GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation
ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4^{er} Mars 1900

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de **5.000 fr.**

2 lots de **1.000 fr.**

54 lots de **500 à 100 fr.**

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-
poste du montant des billets avec enveloppe
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bura-
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

100, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

**Serrurerie pour
Usines et Bâtiments**

Nous avons à céder le droit
de fabrication de

Planchers sans joints

Pour Lyon ou toute la France

CONDITIONS AVANTAGEUSES

S'adresser pour renseignements à

M. GRUMBACH, Sarreguemines

(LORRAINE)